

DEMANDE DE SOUMISSION

Rendez-vous sur notre site web et remplissez en quelques clics notre formulaire de demande en ligne.

korvell.com

NOS ENGAGEMENTS



RDV d'estimation
en moins de 48 h



Soumission en
moins de 5 jours



Mise en chantier
en moins de 15 jours



LA DIFFÉRENCE KORVELL

Nous appelons.

Pas seulement des courriels. Du vrai contact humain.

Nous travaillons en binôme avec le gestionnaire.

Vous êtes informés. Nous gérons l'opérationnel.

Vous avez un accès en temps réel à chaque dossier.

De la demande de soumission à la fin du chantier, ayez les réponses pour vos administrateurs.

Nous communiquons directement avec les copropriétaires.

Moins de pression sur vous. Moins de plaintes.

Notre processus est structuré et automatisé.

Rappels, suivis et validations : rien ne se perd.

Nous encadrons le projet du début à la clôture officielle.

Clair, rigoureux, sans zone grise.

Nous avisons les voisins avant les travaux.

Communication préventive pour limiter les irritants liés au bruit.

Nous respectons les règles de la déclaration de copropriété.

Horaires, procédures et obligations : tout est encadré.

KORVELL

2% de chaque projet réalisé
**CONVERTI EN
BANQUE D'HEURES**



En copropriété, les petites réparations sont souvent difficiles à gérer :



Peu d'entrepreneurs acceptent les petits mandats



Les délais sont longs pour des interventions simples



Les coûts deviennent rapidement élevés

SOLUTION

À chaque contrat octroyé (sinistre, travaux majeurs, interventions importantes), une valeur équivalente à **2% de la valeur de chaque contrat est convertie en banque d'heures**.

Cette banque est attribuée au syndicat de copropriété et utilisable sur une période de 12 mois.



Plus de réactivité.
Moins de tracas.

Un entretien continu de votre immeuble.



Objectif

Faciliter l'exécution des petits travaux souvent négligés ou reportés, en les intégrant directement dans la gestion courante de l'immeuble.



Avantages

- Simplifie la gestion des petits travaux
- Réduit les délais d'intervention
- Évite l'ouverture de multiples dossiers
- Permet un entretien continu de l'immeuble

Utilisation

La banque d'heures permet de réaliser des travaux d'entretien courant dans les parties communes, par exemple :

- Peinture ou remise en état de portes
- Ajustement de portes ou quincaillerie
- Remplacement de carreaux de céramique endommagés
- Corrections mineures ou travaux de finition
- Interventions prévues au carnet d'entretien

Ces interventions peuvent être réalisées sans nouvelle soumission, dans la limite des heures disponibles.

Conditions

- Valide pour une durée de 12 mois
- Applicable sur la main-d'œuvre uniquement
- Matériaux exclus
- Réservé aux parties communes
- Non monnayable et non transférable